



RCS : RENNES

Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00544

Numéro SIREN : 382 087 112

Nom ou dénomination : A.J.P. 35

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2016 sous le numéro de dépôt 11701

SOCIETE A.J.P. 35

société par actions simplifiée au capital de 56.000 €

Siège social : Rue des Charmilles - Parc des Charmilles

35510 CESSON-SEVIGNE

R.C.S. RENNES 382 087 112



- 3 NOV. 2016

Le

Dépôt N°

11701

1991 B 00544

**PROCES VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 28 OCTOBRE 2016**

L'an deux mille seize

Le 28 octobre

A 11 heures 50

La société AJP DEVELOPPEMENT, représentée par Monsieur Philippe ANGELI, agissant en qualité de seule associée de la société **A.J.P. 35**, société par actions simplifiée au capital de 56.000 €, dont le siège social est situé à CESSON-SEVIGNE (35510) Rue des Charmilles – Parc des Charmilles, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 382 087 112,

Le Commissaire aux comptes, Monsieur Jean-François MERLET, est ~~présent~~. Absent excuse

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Changement du Président,
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique prend acte de la démission de Monsieur Jean-Paul PATARD de ses fonctions de Président de la société à compter de ce jour et décide de nommer en remplacement, en qualité de Président, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur Philippe ANGELI

Né le 5 janvier 1965 à DINAN (22)

Demeurant 3 rue du Grand Clos (35760) SAINT GREGOIRE

Monsieur Philippe ANGELI déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être conférées.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités et d'effectuer tous dépôts.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique.

Pour la société **AJP DEVELOPPEMENT**

Associée unique

Monsieur Philippe ANGELI